

# Adler Pelzer Group

## DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES ICPE

Octobre 2022

**IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE**

Nom de l'établissement	<b>ADLER FRANCE</b>
Adresse de l'établissement	ZONE INDUSTRIELLE DE L'AEROPARC 90150 Fontaine
Téléphone	03 84 36 42 60
Statut juridique	SAS
N° SIRET	31110944100031
Code APE	Fabrication d'autres équipements automobiles (2932Z)
Signataire du dossier	Mr Pierre MAZILLE Directeur de site Tel : 06 24 47 68 06 Mail : <a href="mailto:pierre.mazille@adlerpelzer.com">pierre.mazille@adlerpelzer.com</a>
Personne chargée du suivi du dossier	Madame Sarah BLIZAK Responsable QHSE et OPEX Tel : 03 84 36 42 98 Mobile : - Mail : <a href="mailto:sarah.blizak@adlerpelzer.com">sarah.blizak@adlerpelzer.com</a>
Effectif	Entre 50 et 99 salariés
Certifications	IATF 16949 / QSB+ / VDA 6.3 / ASES

Les informations consignées dans ce document émanent de la Direction de l'Etablissement qui a vérifié le présent dossier, en assure l'authenticité et en assume la responsabilité.

## RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ETABLISSEMENT

ADLER- France a été créée en 2004. L'installation a appartenu au groupe CARCOUSTICS jusqu'en novembre 2007, puis a été rachetée par le groupe ADLER le 1er décembre 2007. En 2010, le groupe ADLER est entré dans le capital du groupe HP PELZER, dont le siège est en Allemagne. Ce groupe représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 1.47 milliard d'euros, pour 58 usines réparties dans le monde.

L'établissement ADLER – France a pour activité la fabrication d'équipements automobiles. Pour cela, la société exploite des installations de stockage et de transformation de matières plastiques. ADLER-France utilise principalement comme matières premières de la mousse polyuréthane (PUR), du feutre de coton ou feutre de coton imprégné de résine phénolique, ainsi que de la laine de verre.

Les procédés utilisés pour la fabrication des produits finis sont la thermocompression, l'estampage, la découpe et l'encollage. Les produits finis sont des pièces pour l'automobile, tels que des absorbants acoustiques (insonorisant capot, tablier, ...), des fermetures permettant le passage des enrouleurs de ceinture de sécurité, et des feuilles d'étanchéité.

L'établissement dispose actuellement d'un récépissé de déclaration au titre des ICPE en date du 9 janvier 2004 pour les rubriques suivantes : 2661-1-b / 2663-1-b / 2920-2-b / 2925.

Suite à un incendie intervenu au niveau de l'extraction d'une presse en 2018, la DREAL a demandé à l'établissement de mettre à jour sa situation administrative, notamment concernant les stockages de matières premières et produits finis.

Un premier dossier a été déposé par STERN ENVIRONNEMENT le 17 Juillet 2019. La Direction Régionale de L'Environnement de l'Aménagement et du Logement Bourgogne – Franche Comté a jugé que le dossier présenté était insuffisant pour poursuivre l'instruction et a notifié dans son courrier du 19 Septembre référence UDTB- ND/SPR/BMO/CI 2019 – 0909A un certain nombre d'insuffisances.

ADLER – France a fait le choix d'établir un nouveau dossier d'enregistrement en partenariat avec DEKRA Industrial.

A titre d'information le dépôt du premier dossier déposé en 2021 a été annulé car ce dernier prévoyait notamment la réalisation d'une extension sur une parcelle adjacente.

**Le but de ce nouveau dossier est de régulariser la situation administrative de la société afin de poursuivre son activité de fabrication d'équipements automobiles.**

L'établissement relève d'un régime d'enregistrement au titre de la rubrique 2663-1-a des ICPE.

Par conséquent ADLER – France est soumis à la réglementation suivante :

« Arrêté du 15/04/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux stockages de pneumatiques et de produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. »

Le présent dossier constitue la demande d'enregistrement de l'établissement.

#### Remarque 2 : régime de la déclaration ICPE

La connexité des régimes n'étant pas assurée, l'établissement déposera en parallèle à la présente demande d'enregistrement une déclaration au titre des rubriques ICPE suivantes :

- 2661-1-c « Transformation de polymères par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (thermocompression) pour une quantité de matière entrante de 4 T/jour » ;
- 2910-A-2 : combustion

Concernant la rubrique 2661-1c, l'établissement sollicite une demande d'aménagement de prescription conformément à l'article R512-52 du code de l'environnement concernant la stabilité au feu du bâtiment principal existant (art 2.4). Cette demande d'aménagement est reprise dans la pièce jointe n°7 (Demandes d'aménagement n°3 et 4).

A titre d'information cette déclaration a déjà été réalisée dans le cadre d'un premier dépôt de dossier par DEKRA. Les niveaux d'activités décrits dans cette déclaration n'ayant pas évolué depuis le premier dépôt en 2021, cette dernière sera jointe au dossier sans modification.

## CONTENU DU DOSSIER

Conformément aux dispositions du code de l'environnement – partie réglementaire, le présent dossier de demande d'enregistrement au titre des ICPE comprend :

- Le CERFA de demande d'enregistrement n°15679-04 complété ;
- En pièces jointes, les éléments requis dans le cadre de la demande d'enregistrement listés ci-dessous :

N° pièce jointe	Intitulé selon CERFA n°15679-04
PJ 1	Plan de situation au 1/25 000°
PJ 2	Plan des abords à l'échelle 1/2500° avec rayon d'affichage des 100 m
PJ 3	Plan d'ensemble au 1/250° avec demande de dérogation sur l'échelle
PJ 4	Compatibilité avec les règles d'urbanisme
PJ 5	Capacités techniques et financières
PJ 6	Audit de conformité vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté ministériel du 15 Avril 2010 relatif à la rubrique 2663- régime d'enregistrement –Bâtiment principal (produits finis)
PJ 6	Audit de conformité vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté ministériel du 15 Avril 2010 relatif à la rubrique 2663- régime d'enregistrement –Bâtiment B (matières premières)
PJ 6	Audit de conformité vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté ministériel du 14 janvier 2000 relatif à la rubrique 2661 - régime de déclaration
PJ 7	Demande d'aménagement de prescription (Rubrique 2663 Enregistrement et 2661 Déclaration)
PJ 8	Avis du propriétaire
PJ 9	Avis du maire
PJ 12	Compatibilité avec les documents de planification (plans / schémas / programmes)
PJ 13	Etude d'incidence
PJ 19	Description des activités de l'exploitant
PJ 20.0	Modélisation incendie Flumilog – Bâtiment B (matières premières)
PJ 20.1	Modélisations incendie Flumilog – Auvent de stockage
PJ 20.2	Modélisations incendie Flumilog - Bâtiment principal
PJ 21	Besoin en eau pour la défense incendie (guide D9) / volume de confinement des eaux d'extinction (D9A)

<b>N° pièce jointe</b>	<b>Intitulé selon CERFA n°15679-04</b>
PJ 22	Rapports de contrôle du débit des poteaux incendie
PJ 23	Rapports de l'Analyse de Risque Foudre (ARF) et d'Etude Technique Foudre (ETF)
PJ 24	Dossier de déclaration ICPE